



LE JOURNAL

Informations de la CGT Ondulys Saint-Quentin

POURQUOI LA FILPAC-CGT DÉCIDE DE FAIRE DE LA RÉINTÉGRATION D'ALICE UNE BATAILLE NATIONALE

SOMMAIRE

PAGES 1 ET 2

Déclaration de la Filpac-CGT sur la situation d'Alice

PAGE 3

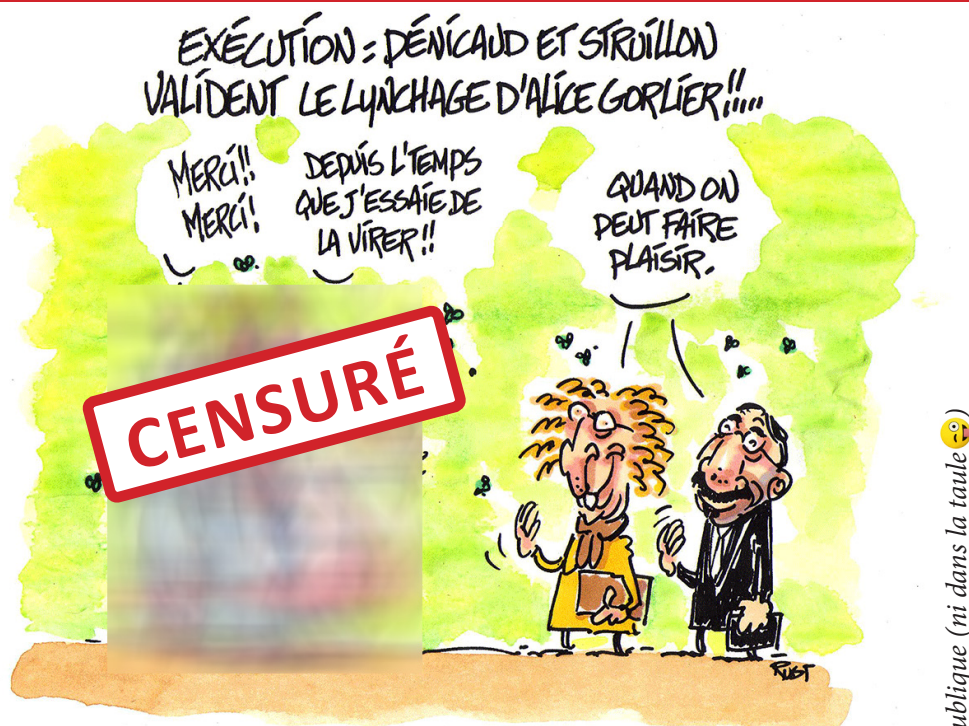
Commission SSCT catastrophique

PAGE 4

la direction annule une réunion du CSE

condamnation de la direction contre Ondulys

injure publique : Alice en correctionnel le 7 janvier



COMBATTRE L'INACCEPTABLE NE PEUT ÊTRE QU'UN ACTE JUSTE !

Le Directeur général du travail, Yves Struillou, directement placé sous l'autorité de la ministre Muriel Pénicaud, vient d'autoriser le licenciement d'Alice Gorlier, déléguée syndicale CGT et élue au CSE de la cartonnerie d'Ondulys à Saint-Quentin.

Cette décision, injustifiée et inique, va à l'encontre du refus du licenciement par l'inspection du travail mais satisfait le patron licencieur qui avait déposé un recours administratif. Elle va aussi à l'encontre de l'avis de l'inspecteur mandaté par le ministère suite à ce recours. C'est donc une prise de position de M. Struillou qui va contre l'avis de ses propres services. Pour la CGT, il s'agit ici d'une décision politique prise au niveau du gouvernement. Elle frappe notre camarade, mais elle vise également l'ensemble de notre organisation syndicale.

AVEC LE DÉPART CONTRAINT D'ALICE, C'EST LA PURGE ANTI-CGT QUI CONTINUE À ONDULYS SAINT-QUENTIN.

Depuis la constitution du syndicat CGT, la direction a multiplié, avec un acharnement insensé, les procédures afin de discriminer et réprimer le syndicat et ses militants et d'intimider l'ensemble des salariés. Ces 18 derniers mois, elle a déjà licencié quatre autres adhérents de la CGT.

Le ministère et le Directeur général du travail choisissent d'apporter leur soutien à une chasse aux sorcières anti-syndicale. Il faut croire que, plus que jamais, les forces de l'argent priment sur le ciment des valeurs de notre République !

La situation d'Ondulys rentre dans une évolution nationale alarmante alors que l'Organisation internationale du Travail s'est publiquement inquiétée de l'inflation des atteintes à la liberté syndicale en France et que le Défenseur des droits vient de lancer un appel contre la discrimination syndicale.

La FILPAC-CGT s'insurge contre ces atteintes aux conventions internationales et aux droits syndicaux fondamentaux dans notre pays, inscrits dans la Constitution et le Code du travail. La convention collective est également très explicite sur ce point et rappelle dans son article 8 que :

« L'exercice du droit syndical est reconnu dans toutes les entreprises dans le respect des droits et libertés garantis par la Constitution de la République, en particulier de la liberté individuelle du travail.

Les syndicats professionnels peuvent s'organiser librement dans toutes les entreprises.

Il est interdit à tout employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en ce qui concerne notamment l'embauchage, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la rémunération et l'octroi d'avantages sociaux, les mesures de discipline et de congédiement.

Il est interdit à tout employeur de prélever les cotisations syndicales sur les salaires de son personnel et de les payer au lieu et place de celui-ci.

Le chef d'entreprise ou ses représentants ne doivent employer aucun moyen de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale quelconque.

Toute mesure prise par l'employeur contrairement aux dispositions des alinéas précédents est considérée comme abusive et donne lieu à dommages et intérêts.

Les parties contractantes s'engagent :

- à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir à une organisation syndicale ou politique, ou d'exercer des fonctions ;
- à ne pas tenir compte des opinions politiques, philosophiques, des croyances religieuses ou de l'origine sociale ou raciale. »

La FILPAC-CGT apporte son soutien entier à Alice et mettra tout en œuvre pour que cette injustice flagrante, sombrement exemplaire, ne reste pas sans suite.

ALICE GORLIER, LOUISE MICHEL...
MÊME COMBAT!!!



Sur décision de son Bureau fédéral, elle informe et mobilise ses syndicats dans tout le pays et lance une campagne de sensibilisation en direction des clients et partenaires d'Ondulys sur tous ses sites en France ainsi que vers de l'ensemble des syndicats représentatifs.

La FILPAC-CGT tiendra prochainement une conférence de presse en direction des médias nationaux et régionaux, ainsi que vers la presse spécialisés et professionnels de la branche, pour dénoncer les pratiques antisociales pratiquées par Ondulys avec, notamment, la violation d'un des droits le plus élémentaire des salarié.e.s : se syndiquer.

Par ailleurs, la question du lien entre la répression anti-syndicale à Ondulys et les grandes restructurations que l'entreprise s'apprête à opérer est clairement posée. Plus que jamais, dans ces circonstances, la FILPAC-CGT s'associe à l'ensemble de la CGT dans sa défense des missions et des moyens de l'inspection du travail.

Une saisine du Défenseur des Droits de la République va être effectuée, concomitamment aux diverses procédures administratives et judiciaires déjà engagées.

LA MOBILISATION DU PLUS GRAND NOMBRE DANS CETTE LUTTE LÉGITIME DE LA CGT SERA DÉCISIVE POUR GAGNER LA RÉINTÉGRATION D'ALICE ET LE RESPECT DES LIBERTÉS SYNDICALES À ONDULYS.

CSSCT : UNE COMMISSION CALAMITEUSE

L'INSPECTION DU TRAVAIL INTERVIENT À LA DEMANDE DE LA CGT.

Le patron faisait la sourde oreille depuis le mois d'août et se raillait de la CGT.

Nous lui avons adressé 2 saisines pour dénoncer les conditions d'hygiène, de sécurité et de travail auxquelles nous sommes confrontés chaque jour. La 1ère le 1er août, la seconde le 10/09, il ose prétendre ne rien avoir reçu ! Il ose tout ! Il décale la 1ère réunion de la CSSCT à la dernière minute dans l'espoir que l'inspection du travail ne se déplace pas.

La CSSCT est sensée se réunir 4 fois dans l'année, il s'agit du minimum légal. C'est trop peu vu la dangerosité de notre métier. Nous le dénonçons depuis toujours et encore dans notre communiqué du 14/05/2019. La date de réunion du 30/09/2019 a été définie lors de la réunion CSE du 9 septembre.

L'ordre du jour n'a même pas été affiché pour informer les salariés. C'est une vraie calamité tant il était pauvre. Des sujets essentiels sont complètement écartés, occultés. N'ont été abordés, essentiellement, que des besoins en consommables (bouchons d'oreilles, chaussures de sécurité, gants, polaires,...).

Aucun retour oral de la commission suite à cette 1ère réunion. 1ère réunion où seuls 2 membres sur les 3 étaient présents ! L'omerta, les oeillères sont encore et toujours de rigueur chez Ondulys.

Des sujets, à soumettre en CSSCT, pourtant on n'en manque pas chez Ondulys : l'éclairage de l'usine, le stockage bobines, l'entretien et la sécurité de chaque machine ou de chaque outil de travail, la sécurité à chaque poste de travail, le balisage fluo sur les grilles à l'entrée du site, l'hygiène de chaque lieu d'aisance, l'hygiène du réfectoire (micro-ondes, frigo, évier, poubelles) l'hygiène de la zone communication, le nettoyage et la désinfection des poubelles, le futur nouvel accès au site et sa sécurité, la sécurisation de la circulation actuelle sur le parking des piétons, des camions et des voitures et la circulation future, la sécurisation de la circulation actuelle et future dans l'usine, le système incendie actuel (révision des extincteurs, issues de secours, sprinklers, alarmes incendie, exercice...), traitements, stockage et identification des déchets et produits dangereux, le mode de chauffage de l'usine et du nouveau bâtiment, l'évaluation des risques professionnels, plan d'action consignation, pénibilité au travail, analyse des causes des arrêts maladies et des accidents de travail, le nombre de jours ou de postes chômés, etc...

La CFDT et FO doivent prendre leur responsabilité. Ils ont évincé volontairement la CGT de la commission santé, sécurité et conditions de travail chez Ondulys. Ils sont complaisants avec le patron et l'accompagnent dans ses attaques contre la CGT. Ils ont suivi une formation patronale pour connaître le rôle que la direction veut leur donner dans cette commission.

Il y a fort à parier que les accidents du travail vont être minimisés ou détournés, que le salarié blessé sera mis en cause pour négligence ou incompetence, que l'ambiance délétère entre salariés sera entretenue pour mieux nous diviser.

Les problèmes d'hygiène seront balayer sous le seul prétexte du non-respect des locaux par les usagers ou au mauvais nettoyage du personnel d'entretien. A l'image de cette dernière réunion, il est évident que les commissions ne seront qu'une façade où des questions mineures sont posées pour faire croire à son fonctionnement.

C'est entre nous, salariés, que nous devrions nous entraider. La solidarité entre salariés tout syndicat confondu devrait être forte. Nous sommes la force de travail du patronat qui nous exploite. Nous travaillons dans la crasse, nos conditions de travail et nos salaires ne sont pas à la hauteur des efforts fournis chaque jour par chacun d'entre nous. **Une intersyndicale pourrait être forte chez Ondulys pour faire changer les choses.**

CFDT et FO se faisaient la guerre avant l'arrivée de la CGT. A présent, ils s'unissent pour éliminer la CGT tout en continuant à se nuire l'un, l'autre. C'est ça le dialogue social chez Ondulys ?! Aucune unité intersyndicale. C'est ça qu'organise le patron chez Ondulys ! Il se joue de nous, il se joue de chacun d'entre nous et se remplit les poches. La sécurité, l'hygiène, les conditions de travail, nos salaires, sont loin d'être des préoccupations pour le patron d'Ondulys ! Ou plutôt, il se préoccupe de savoir comment les maintenir au plus bas. **Les organisations syndicales ne doivent pas se laisser détourner de leur mission première : la lutte de classe.**

L'inspection du travail a dressé un constat le 1er octobre suite à notre saisine du 1er août. Le patron va être contraint de nettoyer les lieux d'aisance et d'en apporter la preuve pour échapper à l'amende.

Qui saisira la DIRECCTE pour contraindre le patron à nous respecter si la CGT disparaît ?

Le droit à la syndicalisation est un droit constitutionnel. Salariés d'Ondulys, cessez d'avoir peur et d'entretenir cette peur. Syndiquez-vous à la CGT.

INFORMATIONS DIVERSES

ONDULYS MAUVAIS PERDANT LA CGT CONTRAINTE DE FAIRE APPEL À UN HUISSIER POUR FAIRE APPLIQUER LA CONDAMNATION

Le 4 avril 2019, le Président du tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin a condamné Ondulys à payer à Alice Gorlier la somme de 2000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Alice a été contrainte de faire intervenir un huissier de justice pour obtenir le règlement de cette somme.

De ce fait, le patron d'Ondulys devra en plus des 2000 € régler les frais de huissier de justice.

Il faut croire que le patron n'est pas regardant sur l'argent lorsqu'il s'agit de le jeter par les fenêtres.

En revanche, dès qu'il s'agit d'augmenter les salaires. Il reste sans voix et sans argument, preuve en est lors de la réunion d'information de ce mardi 29 octobre.

ANNULATION UNILATÉRALE DE LA RÉUNION CSE DU 4 NOVEMBRE

Il a été convenu que le CSE se réunissait 10 fois sur 12 mois. Les réunions CSE ne durent que 2 heures, c'est 10 réunions ne sont déjà pas suffisantes !

Le patron use de toutes les méthodes pour réduire le champ d'action des syndicats. Il mobilise la parole dans des discours fleuves avec des termes anglais pour la plupart incompréhensibles. Il élude toutes les questions liées aux salaires, aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité. Il méprise en permanence les salariés et la CGT au cours de ces réunions. Aujourd'hui, c'est le pompon !

Le patron décide d'annuler purement et simplement la réunion CSE du mois de novembre !

Les salariés n'auront bénéficié que de 9 réunions pour s'exprimer à travers leurs organisations syndicales sur 12 mois ! C'est ça le dialogue social chez Ondulys !

Le motif de l'annulation de la réunion du mois de novembre nous le connaissons. Le patron refuse d'affronter les revendications de notre déléguée syndicale CGT.

La CGT dénonce l'annulation de cette réunion et exige qu'une réunion se tienne au mois de novembre.

PLAINTÉ POUR INJURE PUBLIQUE : PASSAGE EN CORRECTIONNEL LE 7 JANVIER À LILLE

Depuis août 2017, nous revendiquons des locaux propres et sécurisés pour l'entrepôt Mory. En mai 2018, constatant l'inertie du patron face à nos revendications, l'inspection du travail est intervenue à la demande de la CGT et a contraint le patron.

En août 2018, le patron vexé par les caricatures de Rust le dessinateur de la Filpac et aveuglé par sa haine de la CGT, porte plainte contre Alice pour injure publique.

Alice, notre DS CGT, élue au CSE par 24 collègues de travail, reconnue dans son activité syndicale par de nombreux sympathisants collègues de travail est citée à comparaître comme prévenue devant le tribunal correctionnel de Lille dans une procédure pénale !



GRÈVE NATIONALE INTERSYNDICALE ET INTERPROFESSIONNELLE JEUDI 5 DÉCEMBRE